

COMMUNE DE LA COTE D'AIME

COMPTE RENDU DE REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 9 NOVEMBRE 2012

Présents : OUDARD Michel - BONNET-EYMARD Xavier - COLLOMB Joël - COLLOMB Thierry - DOBIAS Serge - GIRARD Gilles - GIRARD Sylvie - JOVET Joël - NULLANS Marie Paule - SILVESTRE Philippe - VIBERT Christian - VILLIEN Gisèle

Excusées: JULIE Sonia - PY Adeline - REGNAULT Florence (pouvoir à BONNET-EYMARD Xavier) –

Absent Néant

Secrétaire : GIRARD Sylvie

I – AFFAIRES GENERALES

1. Convention VERI (VEOLIA ENVIRONNEMENT RECHERCHE ET INNOVATION)

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre des travaux de construction de toilettes sèches au refuge de La Balme, une convention de partenariat avait été établie avec ANJOU RECHERCHE. ANJOU RECHERCHE s'était engagé à effectuer des analyses jusque fin 2012 avant de remettre l'installation à la Commune.

ANJOU RECHERCHE est devenu VERI (VEOLIA ENVIRONNEMENT RECHERCHE ET INNOVATION).

VERI souhaite prolonger d'une année la convention de partenariat, pour permettre aux équipes de terrain d'effectuer les prélèvements et analyses complémentaires, qui n'ont pu être réalisées cet été du fait de la fermeture du refuge pour travaux.

VERI s'engage donc à effectuer ces prélèvements et analyses entre juin et septembre 2013.

Il convient de signer la convention correspondante.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

2. Convention de déneigement des particuliers

La Commune peut, au titre de l'article L2331-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux recettes non fiscales des communes, établir des redevances pour services rendus.

Dans ce cadre, elle propose pour la saison hivernale la signature de conventions de déneigement avec les habitants de la commune qui le désirent.

Les tarifs sont établis en fonction du temps passé sur la voie privée à dégager.

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs de la saison dernière soit 100 € de l'heure, étant précisé que tout ¼ d'heure commencé est dû..

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve le tarif horaire de 100 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

3. Modification du tableau des effectifs du cadre d'emploi des rédacteurs

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'à chaque changement dans un cadre d'emploi, une nouvelle délibération doit être prise pour acter ces modifications réglementaires.

Il s'agit de fixer le tableau de correspondance du grade des rédacteurs territoriaux, sur la base de l'article 21 du décret du 30 juillet 2012.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- Décide de modifier le tableau des emplois permanents de la commune ainsi qu'il suit à la date du 1^{er} août 2012, comme suit :
 - . 1 rédacteur chef (35 h) 1 rédacteur principal de 1^{ère} classe (35 h),
- Précise que le régime indemnitaire actuellement applicable sera maintenu.

4. Prolongation contrat de l'agent technique saisonnier

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prolonger le contrat de l'agent technique saisonnier compte tenu de l'importance de travaux à réaliser avant l'hiver.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Accepte de prolonger le contrat de l'agent technique saisonnier jusqu'au 30 novembre 2012,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de travail correspondant.

II - TRAVAUX

5. Avenants travaux au refuge de La Balme

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux du refuge sont maintenant terminés.

Des plus ou moins values sur les travaux sont enregistrées :

Entreprises	Marché TTC	Nouveau Montant TTC	Ecart TTC	%
JCP Gros œuvre	184 835.07 €	185 482.47 €	647.40 €	0.3502

Everest charpente Charpente	95 831.25 €	95 831.25 €	0.00 €	0.00
Bruno PAVIET Menuiserie	86 124.99 €	90 911.26 €	4 786.27 €	5.55
André BERARD Peinture	72 387.57 €	73 920.84 €	1 533.27 €	2.12
ANB Carrelage	41 370.38 €	35432.37 €	-5 938.01 €	- 14.35
TECHNI METAL Serrurerie	9 059.70 €	9 059.70 €	0.00 €	0.00
AEBR Electricité	47 872.29 €	49 020.45 €	1 148.16 €	2.40
AIME SANITAIRE Plomberie	71291.17 €	78 859.46 €	7 568.29 €	10.06
SATNA Toilettes sèches	30139.20 €	30 139.20 €	0.00 €	0.00
TOTAUX	638 911.62 €	648 657.00 €	9 745.38 €	1.52

6. Avenants travaux enfouissement de réseaux La Bergerie

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'avenants à valider relatifs aux travaux d'enfouissement de réseaux à La Bergerie :

- EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS : + 11 243.95 € qui correspondent à la surlargeur de la route de la montagne et à la mise en place de bicouche sur le parking chemin de l'Epine.
- BOCH TRAVAUX PUBLICS : Il s'agit de prix nouveaux relatifs à de la tuyauterie et non indiqués sur le marché d'origine.

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée

La Côte d'Aime, le 12 novembre 2012

Le Maire,
M. OUDARD